La VÉRITABLE EAU DE COLOGNE est marquée
312
Victor VAISSIER

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, lundi 31 mars :
Soleil : lever, 5 h. 34. Coucher, 6 h. 18.
Lune : dernier quartier du 29. Nouvelle le 6.
Aujourd'hui, St Daniel. Demain, St Hugues.

LA FOIRE

La matinée de la première journée de la foire a été favorisée par le beau temps. Le soleil brillait de tout son éclat et l'on pouvait espérer une journée idéale lorsque, vers onze heures, d'épais nuages vinrent obscurcir le ciel.

En dépit de cette menace, les promeneurs furent nombreux, très nombreux même, au champ de foire qui offrait de nombreuses attractions au public.

Vers cinq heures, les nuages crevèrent et une pluie d'abord fine ,qui devint dense dans la soirée, tomba sans ralentir pour cela l'ardeur des promeneurs qui emplirent les loges foraines du boulevard Gambetta et les cafés du centre de la ville.

La foire aux jouets et au pain d'épices, place de la Liberté, eut également un lot considérable de visiteurs.

Selon la tradition, cette première journée de foire a donné lieu à des réunions de famille.

Ce fut en somme, et ce, malgré la pluie, une excellente journée pour tout.

UN COUP de REVOLVER
Rue de Beaurewaert

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, des agents de police, du poste du 3e arrondissement, ont mis en état d'arrestation, un homme en état complet d'ivresse, qui n'a pu être questionné sur son identité.

Cet homme était entré à l'estaminet, portant le n° 12, de la rue de Beaurewart. Il se mit à gesticuler et sortit un revolver. En manœuvrant cette arme, il pressa sur la détente, et une balle partit, sans heureusement, atteindre aucun des consommateurs qui se trouvaient dans l'établissement.

Une enquête sera ouverte ce matin, par M. Guiraud, commissaire de police du 1er arrondissement. Un témoin a toutefois déclaré aux agents, qu'il supposait que c'est volontairement que l'intempérant avait pressé sur la détente de son arme, dans l'intention d'atteindre une femme qui se trouvait dans le débit. Cette déclaration sera contrôlée au cours de l'enquête.

Tentative de cambriolage
Rue Ampère

Dans la soirée de dimanche, M. Alphonse Decrits, cabaretier, demeurant rue Ampère, avait fermé son établissement pour se rendre au champ de foire. A son retour, vers dix heures et demie, il constata que la porte de son établissement était fracturée. Des malandrins l'avaient fait céder, à l'aide de pesées. A l'intérieur, rien n'avait été dérangé. On présume que les cambrioleurs ont été mis en fuite par des promeneurs.

M. Guiraud, commissaire de police du 1er arrondissement, saisi d'une plainte, a ouvert une enquête.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — La réunion générale annuelle de la *290e Section roubaisienne* a eu lieu dimanche matin à dix heures et demie, au siège de la Société, Café Français, 34, Grande-Rue, sous la présidence de M. Dubien, entouré des membres du Comité. En ouvrant la séance, M. le président remercie les personnes présentes à la séance et donne lecture des rapports du Conseil d'administration, du trésorier général, du Comité de surveillance. Ces différents rapports sont adoptés l'unanimité.

On procède ensuite au vote des membres sortants du Conseil d'administration. Sont proposés, MM. Lamort, Dulaurens, Berlioz, Deudon, Niguet et Roulot. Comme suppléants : MM. Bouf, Monrotv, Deschamps. Pour les départements: administrateurs, MM. Roux, Bonnefoy, Chariut, Durand et Marmagne. Suppléants : MM. Capbal, Beauduin et Perrette. Conseil de surveillance, pour Paris : MM. Stien et Villemianne ; pour les départements : M. Jaucent. Le dépouillement se fera dans quelques jours, et les résultats seront communiqués au Comité directeur à Paris. Le maintien du local actuel est adopté à l'unanimité. Le Comité de Roubaix a cinq membres sortants rééligibles, ce sont : MM. D. Frémaux, J. Ferlin, A. Smets, R. Dedoncker, et A Morel. On passe au vote. Les résultats seront donnés ultérieurement. L'assemblée décide que la subvention municipale sera répartie les 20 et 26 avril au local de 10 h. à midi.

Avant de lever la séance, M. le président se dit heureux de pouvoir remettre à plusieurs de ses estimés collaborateurs, les récompenses justement méritées, de la mutualité. M. Jules Ferlin reçoit le diplôme de médaille d'argent, et MM. R. Dedoncker et Urbain Brouchette, le diplôme de médaille de bronze. De chaleureux bravos soulignent la remise de ces flatteuses distinctions.

ORCHESTRIONS ELECTRIQUES. — Instrument spéciaux pour Skatings, Cinéma, Salles de danse, etc. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-8

NOS ANNONCES. — A l'occasion de la Foire, les annonces à paraître mardi et mercredi, devront nous être remises lundi et mardi avant 11 heures. 49789

MANIFESTATION DE SYMPATHIE AU CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL ». — Les membres du Cercle Orphéonique « Les XL » se sont rendus hier après-midi, chez leur président *M. Hector Vanden Wêghe* pour le féliciter de sa récente nomination au grade d'Officier d'Académie. M. Henri Delacourt, vice-président, dans une charmante allocution a en quelques mots, retracé la carrière musicale du nouveau promu, et exprime sa grande joie que les sociétaires ont éprouvée en apprenant la nouvelle de cette distinction. Il lui a remis de magnifiques palmes en vermeil, et lui a fait chanter un chaleureux vivat. M. Vanden Wêghe très ému de cette marque de sympathie, a remercié M. Delacourt des paroles si élogieuses, prononcées à son égard et assure les sociétaires de tout son dévouement. Le champagne fut versé et la soirée se passa dans les chansons et dans la gaîté la plus complète, comme de coutume dans toutes les fêtes des XL.

La Maison RASSON Frères, droguerie, vernis, **peintures spéciales,** se trouve actuellement *32, rue de Mouvaux, Roubaix. Tél. 923.* 48411

A L'OCCASION DE LA FOIRE les Entrepôts du Nord, vins et liqueurs, 10, Boulevard de Paris, Roubaix (voir prix exceptionnels en dernière page).

TOUT A L'ABONNEMENT. — Il nous revient que la notice sur les progrès du téléphone parue hier, a été lue attentivement par la plupart de nos concitoyens, qui ont apprécié toute la portée des indications qu'elle contenait. Pour être complet, ajoutons que la maison **A. Lefebvre** fait tous les genres d'installations, à intercommunication, à **Batterie centrale intégrale** de la Cie américaine Bell, à indicateurs automatiques, en **location ou abonnement** ou sur devis, avec entretien garanti, visite hebdomadaire ou mensuelle. 49896d

DANS LA POLICE. — M. Victor Prud'homme, commissaire de police du 4e arrondissement, sur sa demande, motivée par des raisons de santé, est mis en congé. Il est remplacé à Roubaix, par M. Victor Blafard, commissaire spécial à Besançon.

M. Prud'homme était à Roubaix depuis de longues années. Il était très estimé de tout le personnel de la police, de ses collègues et du public du quartier du Cul-de-Four. Son départ sera vivement regretté par tous ceux qui avaient pu apprécier ses qualités.

Les agents du poste de la rue Voltaire, qui ont appris son départ, dimanche après-midi, forment les vœux les plus sincères pour son prompt rétablissement.

LA FOIRE AUX COUPONS de la maison **RAMMAERT-JEU,** 22-23, Grand'Place, aura lieu **MARDI PROCHAIN 1er AVRIL,** jour de la **vente réclame** mensuelle. Profitez des occasions offertes !

Actuellement mise en vente de toutes les **nouveautés en lainages et soieries** pour robes, et des **articles pour 1re communion :** toilettes mousseline, et lingerie pour fillettes et garçonnets. Prix très avantageux. 49922d

DECOUVERTE D'UN NOYE AU SARTEL. — Dans la matinée de dimanche, vers neuf heures et demie, Pierre Siders, ajusteur, demeurant rue Franklin, 84, a retiré du canal près du pont du Sartel, le cadavre d'un individu possesseur de divers papiers d'identité au nom de François Vanseymortier, né à Castor (Belgique), le 5 mai 1876.

Le domicile de cet homme n'étant pas connu, M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, a fait transporter le cadavre à la Morgue et a commis M. le docteur Labbe aux frais d'examen médical.

Dans la soirée l'identité du noyé a été établie par sa femme, qui est venue reconnaître le cadavre. Le défunt habitait Saint-Léger (Belgique).

CHAPEAUX haute mode. Prix raisonnables « Aux Sœurs de Charité », 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 49921d

Halle Flipo. Pain d'épices au miel 45 et 50 ½ k.

BRIS DE CLOTURE. — Trois hommes et trois femmes faisaient dimanche soir, vers neuf heures, leur entrée dans l'estaminet de M. Henri Delhaye, rue Pierre-de-Roubaix, 46.

Comme ces personnes se trouvaient légèrement prises de boisson et causaient du scandale, le cabaretier les pria de bien vouloir quitter son établissement. Au moment où le groupe se disposait à sortir, l'une des femmes fit partir un pétard dans l'estaminet puis s'enfuit.

Pendant ce temps, l'un des individus qui se trouvait dans la rue brisa une grande glace à la porte d'entrée, d'une valeur de 15 francs, puis le groupe disparut.

Plainte a été déposée à M. Guiraud, commissaire de police de permanence.

ENTERREMENT DU LUNDI 31 MARS 1913. — M. Vital Brisacq, 9 h. 1/2, église St-Nicolas, Wasquehal.

AUTOMOBILES MOTOBLOC Châssis de démonstrations. Voitures d'essai exposée au gd **Garage Truffaut,** 99, Bd Gambetta. 49740

CROIX

DOIGT ECRASE. — Aux Machines agricoles, un manœuvre, Georges Schack, 24 ans, cour Montaigne, 2, a eu l'index droit engagé sous une presse. Trois semaines de repos ; docteur Demoulin.

ŒIL BLESSE. — Aux Machines agricoles, un ajusteur, Philippe Dubois, 26 ans, Grand Rue, 41, a reçu un grain d'émeri dans l'œil gauche. Douze jours de repos ; docteur Demoulin.

LA LOI DE 3 ANS

Tout français ne pourra devenir fonctionnaire de l'État que s'il a accompli trois ans de service, la dernière année étant comptée pour la retraite. Le fonctionnarisme, pépinière de soldats, n'est-ce pas une idée ?

De là à parler du 3 % et des causes de sa baisse, il y avait un pas qu'a franchi M. Bulté dans sa circulaire. La réclamer : 35, rue Neuve, Roubaix.

Marché de Lille. — Marché de Bruxelles. — Charbonnages. — Ordres de Bourse. — Placements à 5 %. — Coupons. — Banque **BULTÉ,** fondée en 1892. 49893

LANNOY

LES JARDINS OUVRIERS. — Les travaux de culture aux « Jardins ouvriers » qui, on le sait, voisinent, ensemble, dans un magnifique terrain sur le territoire de Lys, sont commencés ; l'on a bêché, déjà, et incorporé les engrais, çà et là, en vue des toutes prochaines plantations ou semailles. Mais qu'on n'aille pas croire que les jardins sont complètement dénudés, au sortir de l'hiver. Il n'en est rien, de la verdure s'affirme partout : ce sont des parcs d'oseille, de poireaux, etc., etc. A côté, il y a quelques parcs — oh ! bien rares il faut le reconnaître — qui, tout récemment, ont été constitués en semis et dont la culture est à sa naissance ; ces carrés-là — remarquez, que ce sont le plus souvent des rectangles — vont être les premiers de la « saison culturale » qui débute, à produire leurs récoltes et, en attendant, à réjouir les yeux des jardiniers improvisés, au fur et à mesure de leur évolution par leur richesse végétative.

Mais le gros-œuvre reste à faire ; ce sont : les plantations de pommes de terre, le repiquage de salades, les semailles, en un mot, de tous les légumes qui entrent dans la confection des pots-au-feu et des excellents plats que ne sauraient renier même ceux qui ne sont pas, à proprement parler, des végétariens.

Cette besogne va absorber complètement les loisirs des braves pères de famille tenants des jardins. Et, pourtant, nul ne se récriera contre elle, au contraire ! Car, on la considère comme un passe-temps très agréable et hygiénique au suprême degré. Combien l'on a raison ! Et ceux-là seuls qui ont « jardiné » la terre, en plein air à « la papa » se rendent compte des joies saines et réconfortantes que procure ce travail.

Cette année, comme les années précédentes, à pareille époque, les bénéficiaires d'une parcelle de terrain aux « Jardins ouvriers » de Lannoy s'apprêtent, avec autant sinon plus d'engouement et d'ardeur que jamais, à mettre au point leur joli petit coin de verdure... future, où ils se délasseront de leurs peines physiques et de leurs soucis quotidiens.

Nous faisons des vœux pour que la température soit le plus souvent favorable au but qu'ils poursuivent pendant les longs mois du printemps et de la saison estivale.

MAIN LESEE. — Chez M. Aug. Dupont, chaudronnier, un jeune ouvrier, M. Pierre Dewaeghe, 17 ans, demeurant à Lys, s'est écorché le majeur droit en travaillant. Quinze jours de repos ; docteur Caudmont.

FACHEUSE GLISSADE. — M. Charles Naessens, 30 ans, maçon, occupé par M. Henri Coilleau, entrepreneur, a fait une chute en glissant. Il en est résulté une contusion à la main droite. Dix jours de repos ; docteur Parmentier.

FLERS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un manœuvre de 17 ans, M. Alphonse Dumonté, demeurant à Wasquehal, et travaillant pour le compte de M. Emblans-Vermont, entrepreneur, à Croix, a fait un faux mouvement en portant un bac de mortier. Docteur Liénard ; huit à dix jours.

HEM

JAMBE MEURTRIE. — Sur le chantier de M. Leclercq-Huet, un manœuvre, M. Henri Carpentier, 68 ans, domicilié à Blandain (Belgique), au service de M. Jean Landrieux, entrepreneur, est tombé en conduisant une brouette, par suite d'un faux pas. Dans sa chute, l'ouvrier s'est fait une rupture musculaire à la face externe de la cuisse droite. Dix jours de repos ; docteur Coubronne.

EN BROUETTANT. — Un terrassier, M. Omer Ghesquière, 38 ans, résidant à Wervicq, attaché à M. Carette-Duburcq, entrepreneur, a fait une chute en brouettant. Il s'en est suivi une contusion au pied droit. Douze jours de repos lui ont été recommandés par un médecin.

LYS

LA POUSSIERE MALFAISANTE. — M. Devos, 33 ans, charretier, travaillant pour le compte de M. Etienne Delgrange, cultivateur, et demeurant au Fresnoy, a contracté une conjonctivité consécutivement à la réception de poussier dans les yeux, en déchargeant un tombereau de fumier. Dix jours de repos ; docteur Wartel.

COUP DE CROCHET. — A la filature de MM. Boutemy frères, un homme de peine, M. Dearumeaux Louis, 20 ans, demeurant à Wattrelos, a reçu un coup de crochet qui lui a occasionné une plaie infectée à la main gauche. Dix jours de repos ; docteur Parmentier.

BLESSE A SON METIER. — Chez MM. Boutemy frères, un ouvrier, M. Richard Volckaert, 27 ans, en résidence à Lys, s'est, par accident, meurtri l'index gauche, à son métier. Quinze jours de repos ; docteur Parmentier.

BLESSE A LA POITRINE. — A la filature de MM. Delannoy et fils, un garçon de machine, M. Antoine Reneau, 18 ans, résidant à Templeuve, s'est contusionné le thorax, en tombant après avoir malencontreusement glissé. Dix jours de repos ; docteur Bernard.

DOIGT SECTIONNE. — M. Emile Baudry, 30 ans, ouvrier à la brasserie coopérative de la « Justice », voulut dégager une demi-rondelle placée sur d'autres. Soudain il fit un faux mouvement et sur le coup le fût bascula de si malheureuse façon qu'un des cercles lui sectionna net l'extrémité du majeur gauche.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Caudmont. Le praticien lui a prescrit un repos de trente à quarante jours, sauf complications.

ANNAPPES

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un homme de peine de chez Joseph Leconte et Cie, M. Michel Van Assche, s'est brisé quelques fibres musculaires en secouant du déchet. Docteur Lovigny ; dix jours de repos.

TOUFFLERS

MAIN ENTAILLEE. — M. Augustin Dillie, homme de peine chez MM. Drouffe et Chevalier, domicilié à Wattrelos, a eu l'index droit lésé par un coup de chaîne. Vingt jours de repos ; docteur Caudmont.

TOMBE DANS UN ESCALIER. — Chez MM. Deroubaix et A. Prouvost, une employée, Mlle Fernande Baudry, 21 ans, domiciliée rue de Tournai, à Lannoy, a fait une chute dans un escalier. En tombant, elle a contracté une entorse tibio-tarsienne gauche. Dix jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Parmentier.

COURQUIN frères, joailliers
LILLE - 115, Boulevard de la Liberté 47346

TOURCOING

Nouvelle abstention

« Dans le doute, abstiens-toi », dit un proverbe. Sa sagesse apparente peut permettre cependant de masquer tous les calculs et sa pratique commode et facile peut dispenser ainsi de gestes courageux.

C'est cependant un proverbe qui, depuis quelque temps semble plaire à notre député, car c'est de lui qu'il a aimé à s'inspirer dans les circonstances les plus importantes de la récente vie parlementaire.

On se souvient, en effet, que lors de la constitution du ministère Briand, au lendemain de l'élection présidentielle de M. Poincaré, M. Dron s'abstint dans le scrutin ouvert sur l'ordre du jour de confiance à ce ministère.

Et voici qu'une nouvelle déclaration ministérielle appelle à nouveau les députés à se prononcer. Mais cette fois encore elle provoque de M. Dron le même geste d'abstention dans la confiance.

M. Dron s'abstient. C'est donc qu'il doute. Mais de quoi peut-il douter ? de ses sentiments politiques ? Ce serait bien invraisemblable. Ne serait-ce pas plutôt de l'opinion de ses électeurs ?

Qu'a bien pu penser, en effet, M. Dron au moment de s'abstenir ?

Voilà le ministère Briand.

« M. Briand, c'est l'homme de l'apaisement, a dû se dire notre député, et l'apaisement ça n'est pas dans mon tempérament ; bien au contraire. M. Briand c'est aussi un partisan de la R. P. avec le quotient ; et la proportionnelle, c'est dangereux pour l'accaparement radical. Donc je dois voter contre M. Briand.

» Mais M. Briand c'est le continuateur de M. Poincaré et de sa politique. Celui-ci, à n'en pas douter, a conquis les Français, il leur plaît et ils le font entendre. Si je vote contre, on pourra me le reprocher.

» Mieux vaut donc se taire, abstenons-nous. »

Voici le ministère Barthou.

« Ah ! ici, il y a des amis : Massé, Dumont, ce sont des purs et puis, la R. P. semble à peu près enterrée malgré les formules équilibristes de la déclaration. De plus, la défense laïque semble prise plus au sérieux. Alors, je pourrais en être, a dû se dire notre député. Mais voilà, il y a un progressiste, M. Thierry. Comment l'a-t-on laissé pénétrer là ? et puis il y a les 3 ans. Evidemment, je suis patriote, mais 3 ans c'est à discuter. Le général Percin, notre ami, ne croit pas à l'attaque brusquée des Allemands. On a le temps de voir. Du reste, l'opinion n'est peut-être pas encore bien ferme pour cette question. Mieux vaut attendre. Attendons donc, continuons à nous taire et abstenons-nous. »

Qu'une telle attitude soit habile ? peut-être, car on peut toujours varier les interprétations ; les indications du passé seraient pourtant un obstacle et il est des cas où l'on se perd par trop d'habileté.

Cette attitude, du reste, n'est pas pour étonner. Elle est bien dans la manière des radicaux, dont toute la politique est faite d'intrigues sourdes, et de manœuvres trompeuses.

On en a vu quelques exemples en ces derniers temps : la chute de M. Millerand sur la mesquine affaire de la réintégration de M. du Paty de Clam, les entraves mises à l'élection de M. Poincaré, la chute de M. Briand sur la R. P. C'est l'œuvre radicale, cela.

A coup sûr, elle n'est pas belle ; et nous ne nous abstiendrons pas, nous, pour juger néfastes l'œuvre, ceux qui l'accomplissent et ceux qui, en s'abstenant, la favorisent.

F. D.

Le drame au revolver de la rue Dervaux

L'ETAT DE LA VICTIME

Nous avons relaté hier, dimanche, les circonstances du drame qui s'est déroulé samedi soir, à l'estaminet du Grand Bouillon, rue Dervaux, au cours duquel un expulsé de France, un certain Nicolas Haintz tenta de tuer sa femme de laquelle il vivait séparé et se tira ensuite un coup de revolver dans la tête. Le corps du meurtrier fut transporté à la morgue sur l'ordre de M. Guichard, le commissaire de police chargé de l'enquête.

Quant à la victime, Mme Marie Vanderdonck elle a été admise à l'hôpital civil, après avoir été soignée par M. le docteur Leduc. La blessée a passé une nuit relativement calme. Dimanche dans la matinée, MM. les docteurs Catteau et Pollet ont examiné la blessure de Marie Vanderdonck aux rayons X. Cet examen a permis de déterminer la trajectoire suivie par la balle blindée tirée par le mari. Celle-ci après avoir pénétré dans le cou, sur le côté gauche du larynx serait tombée dans les chairs de l'épaule. Les praticiens ne croient pas que les blessures puissent avoir des suites mortelles. Sauf complications, la malheureuse en sera quitte pour un repos de quelque temps.

Le départ de M. Proisy
COMMISSAIRE CENTRAL

Le « Journal Officiel » annonce que M. Proisy, commissaire central de police à Tourcoing, est nommé commissaire central de classe exceptionnelle à Tours, et remplacé par M. Henri Bobier, commissaire de première classe à Caen.

M. Proisy a passé près de cinq années à Tourcoing. Il est arrivé en effet, en juillet 1908, prenant la succession de M. Tardi.

M. Louis Proisy est originaire de Vervins

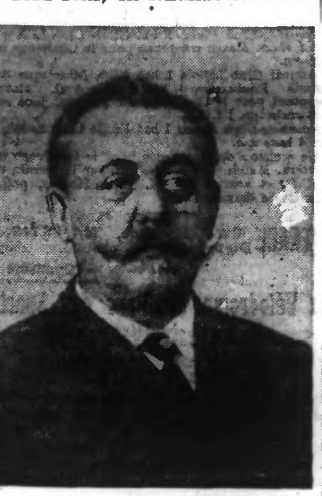

M. LOUIS PROISY

(Aisne), où il naquit le 16 octobre 1861. Il fit son service militaire dans l'artillerie à Tarbes et à Bourges et devint maréchal-des-logis. A sa libération, il fut secrétaire du Procureur général de la République à Pau. Il entra à la Sûreté Générale le 5 janvier 1888, et il occupa successivement les postes de commissaire de police à Aire-sur-l'Adour (Landes), à Pau, à Mende (Lozère), à Fougères (Ille-et-Vilaine), à Bourges, à Toulouse, à Montluçon.

Il était à Montluçon quand il fut envoyé à Tourcoing.

M. le commissaire central s'était acquis ici de nombreuses sympathies par le tact, l'habileté et la conscience scrupuleuse avec lesquels il remplissait ses importantes et délicates fonctions.

Les Tourquennois n'oublieront pas que c'est avec sa collaboration qu'ils ont été dotés dernièrement d'une nouvelle organisation de la police municipale qui s'est vue augmentée d'un quatrième commissariat rendu indispensable par le développement de la ville.

C'est pendant son séjour parmi nous que M. Proisy reçut du gouvernement les palmes académiques.

Tout en regrettant le départ de ce distingué fonctionnaire, nous le félicitons de l'avancement qu'il reçoit et que méritaient son zèle et son activité.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine de M. Paul Jonglez fils, rue de la Blanche-Porte, un fileur, M. Fortuné Leblanc, 39 ans, s'est fait une violente contusion au pied gauche en heurtant un rail. M. le docteur Huriez a conclu à un repos de douze jours. — Chez M. Derachinois, rue Verte, un homme de peine, M. Désiré Dilbarre, 45 ans, a reçu un coup de brancard de camion dans le côté gauche. M. le docteur Ducatillon a constaté une contusion au thorax qui exigera un repos de quinze jours. — Dans l'atelier de construction de M. Henry Playoust, rue des Poutrains, un chaudronnier, M. Maurice Migneau, 19 ans, s'est brûlé le pouce droit en retirant une rondelle d'une forge. M. le docteur Vennersch a conclu à un repos de quinze jours. — Un plafonneur, M. Henri Sot, 24 ans, au service de M. Flipo Maréchal, a glissé sur un chevron de toiture, dans l'usine Wattinne-Lamourette. Il a été relevé avec une plaie à la jambe gauche et une contusion à l'abdomen et au poignet gauche. M. le docteur Decherf lui a prescrit un repos de douze jours.

NOS ANNONCES. — A l'occasion de la Foire, les annonces à paraître mardi et mercredi devront nous être remises lundi et mardi avant 11 heures. 49788

MOUVAUX

A LA MUSIQUE MUNICIPALE
LE JUBILÉ DE M. A. GUILLAUME

Dimanche après-midi, la Musique municipale célébrait les 25 ans de direction de M. A. Guillaume, son chef. Malgré le temps pluvieux, la fête eut un plein succès. Le jubilaire, par un cortège imposant, fut conduit au siège social de la société, où dans un banquet amical et joyeux la musique fêta ses 25 années de dévouement et de savante direction.

Le cortège

A 4 heures, le cortège partit du Café de l'Harmonie, Grand'Place. Le comité d'organisation ouvrait le défilé. Il était composé de MM. F. Surmont, président; A. Lagache, vice-président; J. Verbrugge, secrétaire; Ch. Carnette, A. Debouvries, L. Catel, P. Duhamel, L. Evrard, J.-B. Desrousseaux, E. Deguffroy, P. Leplat, membres. La musique municipale suivait. Quelques amis et invités terminaient le cortège. Tandis que les musiciens exécutaient quelques beaux morceaux, le cortège gagna le domicile du jubilaire. M. Guillaume remercia alors ses amis de cette marque de sympathie, puis le cortège se reforma et aux sons d'entraînants pas redoublés, le jubilaire fut conduit au Café de l'Harmonie. Quelques membres de la musique du Blanc-Seau, que dirige aussi M. Guillaume, s'étaient joints au défilé.

Le banquet : Les toasts

A 7 heures commença le banquet. 140 convives y prenaient part, dont 65 membres de la musique municipale. Au dessert, quelques artistes exécutèrent avec brio et entrain la *Marseillaise*.

Puis M. Surmont, président, au nom de la société remercia le jubilaire de son attachement et de son dévouement inlassable à la société, et tint à signaler le caractère amical de cette fête. Rappelant la carrière musicale de M. Guillaume, son entrée comme chef en 1888 dans la musique municipale de Mouvaux, il le félicita de sa haute compétence et de son excellente direction qui assurèrent à la société une si belle renommée. Puis parlant de l'amitié qui règne entre le chef et les membres, il souhaita que ces excellents rapports se perpétuent encore longtemps. Enfin, en gage d'affection et de reconnaissance et à l'occasion de son jubilé, il remit à M. Guillaume, au nom de la musique municipale, un magnifique objet d'art « qui, dit-il, sera pour vous un modeste souvenir de cette belle fête. »

Puis M. A. Lagache, au nom des anciens élèves du jubilaire, signala le « caractère familial » de cette réunion, rendit hommage au dévouement et au labeur inlassable de M. Guillaume durant ce quart de siècle en vue de former une élite de musiciens qui maintiendraient et rehausseraient la valeur de la société, et termina en signalant que 200 de ses anciens élèves chargeaient le plus jeune d'entre eux de lui remettre une gerbe de fleurs « pour bien marquer la continuité de l'attachement que le jubilaire savait inspirer à ceux qui l'approchaient ».

M. Guillaume, très ému de tant de sympathie et de reconnaissance, eut un mot du cœur pour remercier « ses chers amis » du succès de cette fête. Il rappela que sa tâche lui était facilitée beaucoup par la docilité de tous les musiciens, et fit des vœux pour que l'entente amicale qui n'a cessé de régner à la musique municipale, se perpétue longtemps encore.

Le banquet se termina par une soirée des plus gaies, où tous s'y distinguèrent à l'envie par les plus beaux morceaux de leur répertoire.

CONTRAVENTION a été dressée par M. Grégoire, commissaire de police, à Joseph Franchomme, 53 ans, demeurant à Lille, pour mendicité dans la rue de Tourcoing. Il se disait marchand de chansons.

SUCRE ABEILLE LE PLUS SUCRÉ

LILLE

Le gala au profit de l'Association de la Presse du Nord

Avant la fin de la saison qui interrompra le triomphal succès de la Revue du Kursaal de Lille « A-E-OU-U-ÇA » ? les auteurs, quatre journalistes lillois, ont eu la généreuse pensée de demander à M. Bourdette de consacrer le bénéfice d'une des dernières représentations au profit de l'Association professionnelle des journalistes du Nord.

C'est au lundi 31 mars, à huit heures et demie, au Kursaal, qu'a été fixée cette soirée de gala. Elle sera exceptionnelle, puisqu'en plus de la Revue, dont la vogue ne fait que s'accroître, les distingués artistes du quatuor d'opéra-comique et d'opéra, Mme Dyna-Beumer, première chanteuse, et MM. Ancelin, premier ténor, et Noël Bass, premier baryton, ont bien voulu accepter de prêter le concours de leur talent à cette manifestation. Ils se feront entendre dans les meilleurs morceaux de leur répertoire, et nous ne doutons point que l'on ira en foule les applaudir, encore une fois, avant leur départ.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE LILLE. — La visite de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lille aura lieu le jeudi 10 avril.

Les membres qui désirent y participer peuvent s'inscrire au siège de la société, à Lille, 116, rue de l'Hôpital Militaire.

L'AMENAGEMENT DEFINITIF du NOUVEAU BOULEVARD. — M. Emile Scrive, conseiller général du canton Lille-Nord, vient d'adresser à M. le Préfet du Nord une proposition tendant à l'inscription d'un crédit de 192.000 francs en vue du pavage des chaussées latérales entre le chemin du Romarin et l'avenue Saint-Maur.

Convois Funèbres

Monsieur **Paul-Théodore-Louis MAINCENT,** Ancien Teinturier, Titulaire de la Médaille 1870-71, décédé à Gênes, le 26 mars 1913, dans sa soixante-quinzième année, administré des Sacrements. Vigiles le **Lundi 31 mars, à 5 h. 3/4;** Convoi et Service Solennels, le **Mardi 1er avril,** église **Saint-Martin, à Roubaix, à 9 heures et demie.** Assemblée à l'église

Madame **Veuve Louis LEPERS,** Née **Céline-Constance-Amélie TIBERGHIEN,** décédée subitement à Roubaix, le 28 mars 1913, dans sa 83me année. Messe de Convoi, le **Dimanche 30 courant, à 8 heures;** Vigiles le **Lundi 31, à 5 heures et demie;** Convoi et Service Solennels, le **Mardi 1er Avril, à 9 h. 1/2,** en l'église **Saint-Sépulcre.** Assemblée, chez son fils, Henri Lepers, receveur d'octroi en retraite, rue des Arts, 168, à 9 h. 1/4. 49820

Messes et Obits

Vous êtes priés d'assister à la Messe Anniversaire qui sera célébrée au Maître-Autel de l'Eglise du **Sacré-Cœur,** de Roubaix, le **Lundi 31 Mars 1913, à 9 heures,** pour le repos de l'âme de Monsieur **Oscar THEYS,** décédé subitement à Roubaix le 31 mars 1912 à l'âge de 43 ans. De la part de Madame **THEYS-FENART,** ses fils et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part. 78692

SURMENAGE, NEURASTHÉNIE, NÉVROSE, CONVALESCENCES. — Dans tous les cas où l'organisme a besoin d'être remonté, dans tous les cas où il est nécessaire d'augmenter les globules sanrouges du sang pour permettre au sérum sanguin de lutter victorieusement contre les microbes malfaisants, l'*Elixir Saint-Vincent de Paul* donne des résultats merveilleux avec vingt jours de traitement, (20 années de succès). Tes pharmies. 11629a

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

LE MARIAGE DE Mlle BEULEMANS

C'est dimanche prochain, 6 avril, qu'auront lieu, au Théâtre de Roubaix-Fontenoy, — en matinée et en soirée, — deux représentations du « Mariage de Mlle Beulemans », la pièce la plus jouée du siècle.

C'est l'impresario Derval, le même qui passa à l'Hippodrome, qui nous amène pour la dernière fois ce retentissant succès.

Ceux qui veulent voir, ou revoir, une dernière fois « Le Mariage de Mlle Beulemans », peuvent retenir leurs places à partir d'aujourd'hui, 25, rue Richard-Lenoir.

— **Le Grand Cirque A. Hoste à l'Hippodrome.** — Il y avait salle archicomble, dimanche, en matinée et en soirée, au Cirque Hoste, et bien des personnes n'ont pu trouver place ; cela tient incontestablement à la valeur des artistes qui se produisent à chaque séance avec un égal succès, et aussi à la réputation, depuis si longtemps établie du Grand Cirque Alfred Hoste. Le spectacle, en effet, est de famille et de bon ton : les attractions sont supérieures à celles qu'on a pu voir jusqu'ici dans n'importe quel cirque. C'est dire que le public, qui a une prédilection marquée pour le Cirque Hoste, discerne avec raison tout ce qui sort des banalités ; aussi est-il presque superflu de dire que tous les numéros du programme ont été chaleureusement applaudis.

Que de patience il a fallu à M. Schman, pour en arriver à un tel degré de perfection dans le dressage ! Il nous présente tour à tour deux magnifiques étalons, « Flick » et « Flock », dans leurs évolutions admirables. « Domino », surnommé le cheval commis-voyageur, qui se déshabille et se couche dans un lit, comme vous et moi ; « Adréa », cheval pur-sang anglais, et « Leo », anglo-arabe, le roi des valseurs, pirouettant avec grâce aux accents d'une valse entraînante.

« Les Trois Kronos », sont vraiment d'une force extraordinaire. « Diavolo » provoque autant d'admiration que de curiosité, dans le saut de la mort à bicyclette, du faîte des galeries supérieures à l'entrée de la piste. Tous les autres numéros, tels que : « Les Inobaraff », danseurs mondains ; « Les Dix Achmed Arabes », tout simplement merveilleux dans leurs acrobaties ; « Les Renelbos », gymnastes ; « The Ellesmeres », cyclistes acrobatiques, etc., obtiennent un vif succès également.

Aujourd'hui lundi, matinée à 3 heures, et soirée à 8 h. 1/2. Prix des places : Fauteuils, 2 fr. ; pourtours, 2 fr. ; premières galeries, 1.25 ; deuxièmes galeries, 0.60. Pour la location, s'adresser au Café de l'Hippodrome.

LILLE

— **Salle de Spectacle.** — Lundi 31 : A 8 h. 1/2, « Les Misérables », drame en 2 parties, 3 époques et 15 tableaux ; « Le Billet de Logement », vaudeville en 3 actes.

— **Kursaal-Théâtre.** — Lundi 31 : Soirée de gala au profit de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord. — A 8 h. 3/4 : « A-E-OU-U-Ça », grande revue locale en 3 actes.

GAUMONT-PALACE ROUBAISIEN

A l'occasion des fêtes de la foire de Roubaix, la Direction afin de mettre à la portée de tous son unique spectacle, a décidé de faire lundi et mardi matinée et soirée, des représentations populaires au prix de 1 fr. les premières, 0 fr. 50 les secondes, avec les grands films de l'Hippodrome de Paris. Les vues sont accompagnées de chants et un orchestre de quinze musiciens souligne la beauté des films. En plus : La course Paris-Roubaix et sortie des églises Saint-Martin de Roubaix et Saint-Christophe, de Tourcoing.

CASINO-PALACE
Grande-Rue Roubaix

Une assistance considérable et un très grand succès ! tel est le résultat des deux premières représentations d'hier. La direction s'est surpassée et il est vraiment extraordinaire d'offrir un pareil spectacle pour des prix aussi modiques ! C'est, du reste, un véritable régal que d'entendre des artistes comme Les Max-Hollis, des duettistes-comiques absolument inimitables ! Quelle verve et quel talent ! Les Brunelle et leurs chiens aux barres fixes sont tout bonnement merveilleux ; Mlles Marthe de Valrose et Laurentini sont des chanteuses au talent éprouvé et détaillant à ravir. Les Constanz-Albertus, des jongleurs comiques de toute première force. M. Fercot est un diseur impeccable et M. Brigault un très bon comique troupier. Le public enchanté a fait aux artistes un accueil enthousiaste ! En résumé : C'est un magnifique spectacle que tout le monde peut voir. Aujourd'hui, deux représentations à 3 h. 1/2 et à 8 h. 1/2. Les bureaux seront ouverts à 2 h. 1/2 et à 7 h. 1/2. On peut retenir ses places à l'avance au Casino de 10 h. à 1 h. Prix des places : Parterres : 1 fr. ; galeries, 0.75 ; Promenoirs, 0.50. 49926d

SALLE DES FÊTES SAINTE-CÉCILE

Lundi 31 mars 1913, à l'occasion des Fêtes de la Foire, séance ininterrompue de 3 h. à 11 h. Continuation du nouveau spectacle monstre et inédit. *Immense succès !!! Le Feudataire ; Une Episode de Waterloo*, etc., plus le programme nouveau et sensationnel des maisons *Pathé, Cinès, Vitagraph, Milano, etc...* 49926d

CINÉMA CATHOLIQUE
Rue du Vieil-Abreuvoir ROUBAIX.

Tout le beau programme d'hier ; y compris la célèbre tragédie de Racine : *Britannicus*, magnifique film en couleur. Nombreuses autres scènes. Entrée : depuis 0.25. Séance continue de 3 heures à 10 heures 1/2. 49923d

« FAMILY CINÉMA »
26 bis, Grande-Rue ROUBAIX

Matinée à 3 heures. Soirée à 8 heures avec tout le magnifique programme du dimanche, y compris « Tom Dickson détective ». Prix des places : 0.25, 0.40 et 0.50. 49511d

Séance continue de 4 à 11 heures. A l'occasion de la foire, magnifique programme [illegible] ns », drame en 3 parties. « La Honte », vue sentimenta[illegible] orton », drame policier, etc. [illegible]

CINÉMA DU CASINO, TOURCOING
134, rue Nationale

Aujourd'hui lundi, matinée à 2 h. 3/4 et soirée à 7 h. 3/4. 49927d

Premières Communions

Grand et beau choix d'images, prix très avantageux et beau choix de chevalets avec sujets religieux, en vente aux librairies du « Journal de Roubaix », 71, Gde-Rue, Roubaix et 33, rue Carnot, Tourcoing. 47746

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godart, vice-président

UN JEUNE SABOTEUR. — Edouard Rudant, 17 ans, était employé à la filature Ireland, à Armentières, et régulièrement deux ou trois fois par semaine la courroie de son métier était brisée sans que la cause de la rupture fut autrement connue.

Il commit l'imprudence de dire à des petits camarades de travail, la façon dont il s'y prenait et la manière de saboter leur métier.

La chose fut connue et c'est ce qui vaut à Edouard Rudant d'être poursuivi pour détérioration d'instruments de fabrication. Aux débats, Rudant ne paraît pas se rendre compte de la gravité de son cas. Le Tribunal estimant qu'il a agi plutôt par paresse que par une criminelle idée, l'envoie en correction pour 4 mois.

OPPOSITION MALHEUREUSE. — Il y a quelque *temps, toute la famille Oplinus,* d'Halluin, comparaissait en correctionnelle : les enfants, pour avoir volé du linge et des vêtements chez M. Joseph Olivier, directeur de cinéma à Halluin, pendant une représentation ; les parents pour avoir recélé le produit du vol.

Si la mère avait été condamnée à 25 fr. d'am., le père avait encouru 8 jours de prison par défaut et il fait ce jour opposition à cette condamnation.

Personnellement il dénie avoir participé de quelque façon au vol incriminé. Mais M. le substitut Coupillaud signale au Tribunal que lors de l'incendie récent d'un cinéma, à Menin, de nombreux vols furent commis et que la famille Oplinus ne fut pas exempte de soupçons.

C'est en tenant compte de ces considérations que le Tribunal élève à 15 jours la peine de 8 jours précédemment prononcée.

ENTRE CAMARADES DE TRAVAIL. — Le 13 mars, un ouvrier couvreur de Roubaix, Jules Delecourt, était employé dans un chantier de la rue du Vévier, audit lieu. Il s'aperçut tout à coup que sa montre en argent avait disparu au cours de son travail.

L'enquête fit porter les soupçons sur un manœuvre du chantier, Raymond Ryckewaert, dix-sept ans, pupille de l'Assistance publique, demeurant rue Louis-Décottignies, cour Declercq. Ce n'est pas sans difficultés que Ryckewaert, le manœuvre, après avoir nié, avoua sa culpabilité. Jamais toutefois, même à l'audience, il ne voulut dire où la montre avait disparu.

Raymond Ryckewaert est, cette fois, condamné à 4 mois de prison.

L'IVROGNERIE
Guérison rapide assurée par la
POUDRE CELTA
du Laboratoire Delamotte à Bourg-la-Reine.
Pharmacie Corbeau, 20, rue de Lannoy. 4609a

Nouvelles Militaires

NOMINATION. — Est nommé au grade de médecin-major de 2e classe colonial, M. Robert, en service à l'Institut Pasteur, à Lille, maintenu.

SOUS-LIEUTENANT DE RÉSERVE. — M. André Segard, du 41e régiment d'artillerie, est nommé sous-lieutenant de réserve et affecté au 10e régiment d'artillerie, à Rennes.

LE LIEUTENANT-COLONEL SAUVAGE. — Dans la dernière promotion militaire figure celle du commandant Maxime Sauvage, du 3e bureau de l'état-major de l'armée, promu lieutenant-colonel au 132e régiment d'infanterie, à Reims.

Le lieutenant-colonel Sauvage est un Lillois qui a fait une partie de sa carrière à Lille. Après avoir appartenu au 43e et à l'état-major du 1er corps, il fit campagne en Chine. A son retour, il fut attaché comme officier d'ordonnance au général Laplace, commandant le 1er corps. Il prit ensuite le commandement du 16e bataillon de chasseurs.

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 200 millions de francs, Entièrement versé
Les Agences à : ROUBAIX, 57-59, rue de la Gare ; TOURCOING, 19, rue Carnot,
paient, dès à présent, les **COUPONS** à l'échéance du 1er Avril 1913. **ORDRES DE BOURSE** (comptant ou terme). *Versements, Echanges, Transferts.* Renouvellement de Feuilles de Coupons, etc. Souscription. **LOCATION DE COFFRES-FORTS, GARDE DE TITRES, DÉPÔT DE COLIS.** 40663

Petite Correspondance

Nous rappelons que ce service est tout à fait gratuit et que nous ne répondons jamais directement ; par conséquent, nos correspondants occasionnels sont priés de ne pas joindre de timbres-poste à leur lettre, et nous déclinons toute responsabilité à ce sujet. *N. D. L. R.*

Sophie retraite. — 1° et 2° Une femme étrangère ne peut pas être admise comme assurée facultative. — 1889. *Hirson.* — Il faut avoir effectué 30 années de versements complets et non une somme globale représentant la totalité. — *G.M. 102.* — Tant que vous n'aurez été reconnu ou naturalisé français avant l'âge de 60 ans, vous n'aurez pas droit à l'allocation. Au moment de la liquidation de votre pension, vous toucherez votre retraite calculée sur le taux de vos versements personnels. — *A.L.J.D.* — 1° Si vous exercez une profession quelconque, vous pouvez solliciter l'assistance-retraite ; 2° Présentez-vous à la Mairie (Bureau des retraites ouvrières) porteur de votre livret de mariage et d'un certificat de salarié. — *L.D.H. 269.* — 1° Vous aurez droit à une allocation, si vous demandez l'assurance facultative et votre retraite sera établie sur celles des deux assurances où vous aurez effectué plus de versements ; 2° Comme obligatoire ou comme facultatif, votre femme et vos enfants âgés de moins de 16 ans auront droit à l'allocation de 150 fr. à 300 fr. en cas de décès.

PLUS DE 250 ROMANS
SUPERBEMENT ILLUSTRES
Chefs d'œuvre des **ÉCRIVAINS PRÉFÉRÉS DES FAMILLES**
sont réunis dans la collection des trente-cinq années parues des Veillées des Chaumières. Prime entièrement gratuite aux souscripteurs : une jolie bibliothèque en bois, genre chêne ciré.
Prix : 171 francs payables 5 fr. par mois.
On souscrit aux librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix et 33, rue Carnot, Tourcoing. 40660